

COMMUNE DE SAINT BONNET LE COURREAU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votant : 14

Absents : 1

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de : St Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la Présidence de Mr Epinat Joël.

Date de la convocation : le 06 décembre 2019

Présents : Joël Epinat, Delphine Vial, Jean-Luc Béal, Maryline Goujet, Véronique Montaillard, René Trunel, Elodie Jacquet Chambon, David Breuil, Laura Grandpierre, Michel Rémy, Armand Catesson, Raphaël Moulin, Jeanine Masson

Absents : Frédéric Masson, Annie Tarquini

Secrétaire : Vial Delphine

Approbation compte rendu du 14 novembre 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire explique que plusieurs travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention. Il est proposé de déposer des demandes de subvention pour la mise en place d'une solution connecté d'éclairage pour les secours hélicoptés, pour la mise en place des parkings drainants sur le site de la Maison des Sœurs et pour le terrassement des réserves à incendies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Loire sur l'enveloppe solidarité pour l'enveloppe 2020.

Convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque médiathèque publique

Mr le Maire rappelle qu'une convention est actuellement en cours avec le Département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque médiathèque municipale. La convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour une période de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque médiathèque publique

Avenant n°1 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire

Considérant que ce transfert de voies nécessite la mise à jour du plan prévisionnel d'entretien (annexe n°1 de la convention de mise à disposition),

Considérant que le montant prévisionnel annuel de prestation réalisé par les services de la mairie devient de 8 869,82 €,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention joint à la présente délibération, modifiant le montant prévisionnel annuel de la mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération, et d'autoriser le Maire à signer celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'avenant n°1 à la convention de mise d'adhésion à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire qui s'y rattache, modifiant le montant prévisionnel annuel de cette mise à disposition

Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat. Ce système doit remplacer le régime indemnitaire d'administration et de technicité, actuellement en place sur Saint Bonnet le Courreau mais qui ne doit plus être appliqué. Le Comité Technique a rendu un avis favorable le 20 novembre 2019 pour à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Proposition

Questions diverses

- L'actuel agent technique a fait valoir ses droits à la retraite pour le mois de juillet 2020. Il est prévu de recruter un nouvel agent technique à partir du mois de janvier 2020 pour que ce dernier puisse faire une passation dans de bonnes conditions. L'annonce obligatoire de vacance de poste va être déposer sur le site « Emploi territorial ».

A Saint Bonnet le Courreau
Le 13 décembre 2019

Le Maire
Joël EPINAT


